



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 13 Janvier 2016

COMPTE RENDU

Agissant en vertu d'une convocation en date du 6 janvier 2016 adressée par Monsieur Patrick PRELON, Maire, le Conseil Municipal de BEAUMONT LES VALENCE s'est réuni le 13 janvier 2016 à 20h30, au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville.

Présents (20) : Patrick PRELON, Marie-Odile MILHAN, Robert KLEIN, Sonia DAMEY, Alain CHARRE, Muriel ESTOUR, Roland CHANAL, Jérôme COURSANGE, Janine SABADEL, Jean-Pierre PUZENAT, Josiane SOULIER, Robert DAMEY, Claude MAZOT, Annie VERGNAULT, Christiane SOULIGNAC, Jean-François LOMBARD, Michel VIVANT, Brigitte PERRET, Bernard MICHEL, Virginie ROUSSON VERRON.

Absents excusés (4) : (- ayant donné pouvoir) : Jean-Michel PERETTI, (pouvoir à Jean-Pierre PUZENAT), Bénédicte GLATZ (pouvoir à Patrick PRELON), Pauline GUSTAVE (pouvoir à Robert KLEIN), Joël MICOULET (pouvoir à Bernard MICHEL).

Absents (3) : Michelle CHAMBARD, Eliane COEFFIC, Julien FERROUILLAT.

Madame Sonia DAMEY est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur Le Maire présente ses vœux à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE ajourne le point sur le Compte Rendu du Conseil Municipal du 18/11/2015 ainsi que celui du 12/12/2015.

Monsieur Bernard MICHEL demande que le règlement intérieur du Conseil Municipal soit modifié en portant la diffusion du Compte Rendu du Conseil Municipal précédent à J-10 jours du Conseil Municipal suivant.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire ce point à un prochain ordre du jour d'un conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande de retirer de l'ordre du jour sur les instructions du trésorier de Chabeuil la délibération portant sur : BUDGET COMMUNAL - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.

01201132016 - BUDGET COMMUNAL - AUTORISATION SPÉCIALE DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Afin que leur budget respecte le plus possible le principe de sincérité, les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ne votent leur budget primitif que lorsque les services de l'Etat leur ont transmis les informations indispensables à la confection de leur budget de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Alain CHARRE, adjoint aux Finances rappelle également que la loi impose aux collectivités de régler leurs fournisseurs dans le délai maximal de 30 jours, à défaut de quoi, des intérêts moratoires sont automatiquement appliqués.

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget au plus tard fin mars 2016.

Le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2015 s'élève à 438 177,78€ (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et après décisions modificatives).

La limite d'engagement anticipé possible pour l'exercice 2016 pour la commune est ainsi de :
 $438\,177,78\text{€} \times 25\% = 109\,544,45\text{€}$ arrondi à 109 544€. Cette somme est répartie par opération d'investissement, avec des limites maximum suivantes :

- Opération 401 bâtiments communaux : 20 000€
- Opération 509 cantine : 8 000€
- Opération 713 voiries : 40 000€
- Opération 803 mobilier et informatique : 2 000€
- Opération 903 urbanisme : 10 000€
- Opération Divers (non affecté) : 29 544€

**Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal
 décide à l'unanimité (27 voix)**

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2016, pour un montant global maximum de 109 544€, réparti par opérations selon les sommes mentionnées ci-dessus.

0201132016 - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Alain CHARRE, adjoint aux Finances expose aux membres du conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire en section fonctionnement et investissement du budget COMMUNE pour permettre la réalisation des écritures relatives aux amortissements.

Une augmentation de crédits, à hauteur de 11 584,28€, est nécessaire en dépense de fonctionnement au compte 6811 et en recette d'investissement au compte 28152.

Pour respecter le principe d'équilibre, les crédits du compte 61523 en dépense fonctionnement et du compte 1328 en recette d'investissement seront diminués pour chacun de 11 584,28€.

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative résulte de l'excellent travail réalisé par le service comptabilité pour reconstituer tout l'historique d'amortissement depuis 10 ans, qui n'existait pas dans les comptes. Nous avons à ce jour une liste exhaustive de tous les amortissements et modifications de fait le budget en conséquence par la présence décision modificative.

**Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal
 décide à l'unanimité (27 voix)**

- adopter la décision modificative N°4 du Budget COMMUNE, comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Voies et réseaux	11 584,28€			
TOTAL D 011 : Charges à caract. général	11 584,28 €			
D-6811 : Dotations aux amort.		11 584,28€		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre		11 584,28 €		
Total FONCTIONNEMENT	11 584,28 €	11 584,28 €		
INVESTISSEMENT				

R-28152 : Installations de voirie				11 584,28€
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre				11 584,28 €
R-1328 : Autres			11 584,28€	
TOTAL R 13 : Subventions d'invest.			11 584,28 €	
Total INVESTISSEMENT			11 584,28 €	11 584,28 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

0301132016 – PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DE CONTRAT

Monsieur Alain CHARRE, adjoint aux Finances expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour une durée de 6 mois du 15/01/2016 au 14/07/2016 un contrat d'un Agent Technique Territorial de 2^{ème} Classe non titulaire dans les mêmes conditions que le contrat initial pour une durée de travail de 35h00 hebdomadaire. Il s'agit de renforcer l'effectif du Service Technique Municipal.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (27 voix)

- De renouveler pour une durée de 6 mois du 15/01/2016 au 14/07/2016 un contrat d'un Agent Technique Territorial de 2^{ème} Classe non titulaire dans les mêmes conditions que le contrat initial pour une durée de travail de 35h00 hebdomadaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Monsieur Bernard MICHEL demande s'il s'agit d'un surcroit d'activité ou bien d'une délibération dans l'attente d'une nomination d'un agent titulaire.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'un surcroit d'activité pour remplacer un agent titulaire, qui était en Congé Longue Maladie, revenu à mi-temps thérapeutique dans le service le 11 janvier 2016 avec une contre-indication à la levée de masse supérieure à 5 Kg. Il convient donc de renforcer temporairement le service.

INFORMATIONS DIVERSES :

- URBANISME - Mise à jour du plan local d'urbanisme : modification du tracé du périmètre de protection modifié. ARRETE SG012016.
- URBANISME - Mise à jour du plan local d'urbanisme : Suite à la déclaration d'utilité publique de la canalisation de gaz ERIDAN par arrêté préfectoral N°2014300-0001 du 27 octobre 2014, des servitudes de passage instituées sur le territoire de BEAUMONT LES VALENCE. ARRETE SG022016

QUESTIONS ECRITES DU GROUPE D'OPPOSITION :

- Dégradations récurrentes sur la commune, que compte faire la municipalité ?
Monsieur Le Maire rappelle les différentes dégradations constatées et fait la liste des préjudices subis par la commune et les Beaumontois. Monsieur le Maire, tout en déplorant ces dégradations, insiste sur la très bonne collaboration avec les services de Gendarmerie depuis fin août 2015 avec le rattachement de la commune à la Gendarmerie de Chabeuil. Des solutions sont en cours de réflexion et certaines commencent à être mise en place. Monsieur le Maire précise qu'il ne peut dans l'immédiat citer les dispositions en place pour garantir leur succès.
Lionel VERNET a recentré son action auprès des jeunes dans le cadre des 5% de son temps alloué à la prévention de la délinquance.

Le dialogue est ouvert avec un groupe de jeunes fréquentant régulièrement les abords de la mairie, groupe qui ne semble pas être à l'origine des dégradations. Il est évoqué de rallumer le terrain de basket situé à proximité de l'Ecole P.M.F. tout en établissant un contrat moral avec ce groupe. Monsieur Bernard MICHEL approuve ces actions mais regrette la dissolution du C.I.P.D., il faut maintenir la prévention.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Bernard MICHEL de rencontrer conjointement les services de la Gendarmerie pour discuter des actions à réaliser vis-à-vis des jeunes.

- Quel est le bilan comptable de la Piscine pour la saison 2015 ?

Monsieur le Maire expose :

Total des Dépenses : 52 951.66€

Total des Recettes : 19 500.00€

Soit un résultat net de : -33 451.66€

La fréquentation des mois de juin et juillet a été excellente, tandis que la fréquentation d'août a été quant à elle très faible.

Une question technique se pose sur l'exploitation de la piscine : peut-elle supporter une saison supplémentaire ?

La question se pose compte tenu de la fin de la saison 2015 et le débit de fuite constaté alors, qui n'a cessé de se dégrader tout au long de la saison (fuite de 7 à 8 M3 /jour). Monsieur le Maire informe que ce point technique doit être regardé avec la plus grande vigilance. En effet, lors de la préouverture de la piscine en juin 2015, une fuite importante hors bassin a obligé à une réparation importante ce qui a occasionné un décalage de l'ouverture d'une semaine et un coût conséquent pour la commune.

Un 2^{ème} point est à regarder avec vigilance : le niveau de produit de traitement de l'eau apporté dans le bassin en raison de la vétusté de la machinerie et de l'apport continu en eau. Monsieur le Maire précise que cet apport en produit est conséquent pour tenir les normes d'hygiène.

Un chiffrage estimatif des travaux à mettre en œuvre est en cours (bassin, machinerie et tuyauterie). Monsieur le Maire propose de délibérer lors d'un prochain conseil Municipal sur l'ouverture ou non de la piscine pour la saison 2016.

INFORMATIONS :

- Courrier du Conseil Municipal des Jeunes présentant ses vœux.
- Monsieur le Maire rappelle les Vœux qui auront lieu le lundi 25 Janvier à 18h30 à la Salle des Fêtes.

Séance levée à 21h30.